

reconnaissant. A peine a-t-il commencé sa lecture, qu'un homme de police entre brusquement dans la salle. "Que venez-vous faire ici, lui dit le docteur. "Monsieur, je viens chercher le fauteuil sur lequel vous êtes assis." "Mais, répond le docteur, le fauteuil est à moi, il vient de m'être donné par mes élèves." "Cà se peut, dit l'homme de police, mais ce fauteuil a été enlevé la nuit dernière d'une maison de la rue Ste-Elizabeth, à tel numéro... Vous savez, docteur."... "Oui, oui, je sais, je sais, prenez votre fauteuil et sortez." Les donateurs reçurent une semonce comme ils n'en avaient jamais eue. En comparant les élèves des deux époques, on voit combien est grand le contraste entre eux. Alors on cherchait d'abord le plaisir, et la sagesse ensuite. Aujourd'hui on fait tout le contraire. La loi médicale d'alors était plus favorable aux étudiants que celle d'aujourd'hui. Elle exigeait, il est vrai, quatre années d'étude, mais en travaillant beaucoup, on pouvait, avec l'aide de son patron, se faire recevoir au bout de deux ans. Le Gouvernement Provincial imite à présent nos patrons. Il vient en aide à ceux qui ne sont pas en conformité avec la loi.

L'Ecole de Médecine a été dans une position d'infériorité vis-à-vis les autres universités durant plusieurs années. Celles-ci avaient des privilèges qui les mettaient pour ainsi dire au-dessus de la loi. En vertu de leur charte elles délivraient à leurs élèves un diplôme qui leur donnait droit à la licence du Collège des Médecins sans examen. Tandis que les certificats donnés par l'Ecole n'avaient aucune valeur; les élèves de-